



INSTITUT RÉGIONAL
DE FORMATION À L'ENVIRONNEMENT
ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

DURÉE, LIEU

- 2 jours (14 heures)
- Session intra entreprise dans vos locaux

MODALITÉ

- Présentiel

PUBLIC

- Agents d'exploitation de déchèterie

PRÉ-REQUIS

- Aucun

MÉTHODES

- Exposés à partir d'un manuel «à trous» qui permet de limiter sa prise de notes
- Vidéo
- Visite de site
- Travaux pratiques

INTERVENANTS

- Formateur expert-métier

RENSEIGNEMENTS

- Tarifs, accessibilité, inscription :
- 04 42 61 17 29 / contact@irfedd.org

RÉCEPTION DES DDS/D3E EN DÉCHÈTERIE ET EXPÉDITION (RÈGLEMENTATION ADR)

// FORMATION PROFESSIONNELLE

OBJECTIFS

- » Savoir assurer la sécurité des personnes lors du dépôt des DDS et des D3E par les usagers, informer les usagers sur le devenir des déchets, les effets sur l'environnement et la santé, manipuler et stocker les DDS en sécurité, appliquer les procédures d'enlèvement (ADR), maîtriser les conséquences d'un accident.



- > À l'issue de la formation, les stagiaires seront capable d'énumérer les déchets acceptés et refusés au titre des DDS et des D3E ; d'énumérer les risques pour la santé et l'environnement relatifs à ces déchets ; de commenter les règles de sécurité-type (dépôt par l'usager, manipulation, stockage, colisage) ; de décrire la conduite à tenir en cas d'accident ; de renseigner les documents administratifs ; de décrire les filières de destruction ou de valorisation des DDS.

PROGRAMME

DDS

- » Définitions, familles de produits ;
- » Identification.

Dangers et risques, par familles de produits

- » Sur l'environnement,
- » Sur la santé.

Prévention des risques

- » Étiquetage,
- » Conditionnement,
- » Manipulation,
- » Stockage,
- » Colisage pour le transport,
- » Transport,
- » Formation et habilitation de l'agent d'exploitation.

Devenir des déchets

- » Valorisation matière ou énergétique ;
- » A défaut, destruction : les procédés

Obligations réglementaires

- » Traçabilité :
 - » Bordereau de suivi de déchets,
 - » Documents de transport ;
- » Sécurité des personnes :
 - » Exigences pour les installations,
 - » Consignes de sécurité,
 - » Équipements de protection individuelle.

Réponse aux situations d'urgence

- » Déversement, inflammation, brûlure, intoxication :
 - » Consignes,
 - » Comportement de l'agent d'exploitation,
 - » Protection de l'agent d'exploitation, des usagers, de la déchèterie.

Visite d'une déchèterie, exercice de tri

Vérification des compétences acquises

- » QCM - Résultat des exercices.

www.irfedd.fr